

[Traduction]

L'HABITATION**LE PROGRAMME D'AIDE POUR LES AUTOCHTONES—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT**

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Elle a trait à la décision qu'a prise la Société centrale d'hypothèques et de logement de suspendre le programme d'aide aux habitations pour les autochtones dans les grands centres urbains comme Winnipeg, Edmonton et Calgary. Étant donné que le ministre, reconnaissant les problèmes spéciaux que pose la migration croissante des autochtones vers les villes, a promis à maintes reprises l'élaboration d'une politique de logement pour les autochtones dans les villes, peut-il expliquer pourquoi cette politique n'existe toujours pas et dire quelle mesure sera proposée avant la fin du mois?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il n'y a eu absolument aucune annulation ou dissolution de programme. Les autochtones qui demeurent dans les régions urbaines réclament l'établissement de certains programmes, mais la chose est impossible aux termes de la loi actuellement en vigueur. Nous collaborons très étroitement avec eux. Je reconnais, comme le député, la nature particulièrement et l'urgence croissante du problème des autochtones résidant dans les villes. Je le répète, aucun programme n'a été suspendu et nous collaborons avec eux. Je voulais m'entretenir avec un groupe hier, mais, malheureusement, je n'ai pu me rendre à cause de certains problèmes de transport aérien. Nous continuons à exécuter les programmes actuellement en vigueur et nous cherchons même à leur donner plus d'ampleur. Certains ne peuvent fonctionner actuellement en raison des dispositions relatives à la propriété plutôt qu'à la location. Malheureusement, je ne peux fournir de réponse avant la fin du mois courant, si grand soit mon désir de le faire.

M. Oberle: Dans le cas de Winnipeg, il y aura sûrement des congédiements massifs de gens qui ont réussi bon an mal an à succomber à leur propre situation désespérée. Étant donné que le ministre nous promet depuis trois ans une politique spéciale concernant le logement des autochtones, surtout dans les villes, le ministre voudrait-il, en dépit de la grève décrétée dans les services aériens, établir un moratoire suspendant l'application de la politique de la SCHL qui a été adoptée il y a quelques jours?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, aucune politique définitive n'a été annoncée ces jours derniers. Un comité a travaillé là-dessus et présenté un rapport, mais aucune décision finale n'a été prise jusqu'à maintenant.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LES MOTIFS DES RESTRICTIONS À L'ÉGARD DES PASSEPORTS DES DÉPUTÉS VISANT LES VOYAGES DANS QUATRE PAYS**

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux

Questions orales

Affaires extérieures. Pourrait-il dire à la Chambre qui a autorisé le 3 juin 1976 les restrictions visant quatre pays, à l'égard des passeports des députés. Qu'est-ce qui a donné lieu à de telles restrictions? Je pose cette question surtout pour ce qui est de Taïwan où il n'y a aucun conflit, contrairement aux trois autres pays où l'on s'attend que des conflits surgiront. Je veux parler des restrictions aux voyages en Corée du Nord, en Namibie, en Rhodésie et à Taiwan. Entre autres choses, le ministre voudrait-il nous dire pourquoi les députés ne peuvent, selon la mention portée sur leurs passeports, se rendre à Taiwan?

● (1430)

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je voudrais examiner la question et je répondrai au député demain probablement.

Une voix: Impossible. C'est jour de congé.

M. Wagner: La Saint-Jean-Baptiste.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le secrétaire d'État voudrait-il chercher à savoir pourquoi le personnel du service des passeports exige les passeports des députés qui font partie de délégations parlementaires sous prétexte de les viser, et en profite pour y inscrire des restrictions sans les prévenir?

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur, je vais me renseigner.

LA POSITION DU CANADA À LA CONFÉRENCE DE L'OCDE QUANT AU TAUX DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait à un rapport de l'OCDE qui prévoit un ralentissement du taux de croissance et de l'emploi. Selon une dépêche en provenance de Paris dans les journaux de ce matin, la délégation canadienne a approuvé la teneur du communiqué final de l'OCDE, précisant qu'il était conforme à la politique actuelle d'Ottawa. Je voudrais que le secrétaire d'État nous dise ce que la délégation a approuvé au juste et comment notre position à l'OCDE peut être conciliée avec ce que vient de dire le premier ministre, selon qui nous prenons une position distincte à cette conférence.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je n'ai pas lu le communiqué final, mais je sais que l'une des questions étudiées par l'OCDE était l'attitude des pays industrialisés à l'égard de la croissance future, le contexte de cette croissance et la possibilité d'harmoniser les politiques des pays industrialisés. À mon sens, l'essentiel de la proposition définitive du secrétaire général était que les pays industrialisés doivent favoriser la croissance économique à l'avenir, mais pas dans une mesure telle qu'elle risque de créer des taux d'inflation inadmissibles, ce qui aurait pour effet, par la suite, d'accroître le chômage et peut-être de causer une nouvelle récession. Il faut replacer cette prise de position, je pense, dans l'optique de la crainte d'une recrudescence de l'inflation dans tous les pays industrialisés si l'on ne fixe aucune limite à la croissance.